Commune de
LA MEAUFFE

Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 30 septembre 2026

Présents : M. Pascal LANGLOIS, M. Fabrice GOHIER, M. Patrick LEMENUEL, M. Louis VASTEL, Mme Isabelle HAMOND, M. Gilles TESTARD, M. Samuel HARDY, Mme Célia DESAINT-DENIS, Mme Noémie NÉEL MORIN, Mme Marion YVER, M. Melvin BRAUD

Excusés : 1
Non excusés : 1
Procurations : Mme Annie CARUEL donne procuration à M. Pascal LANGLOIS

Secrétaire de séance : M. Fabrice GOHIER
Convocation : 25 septembre 2026
Affichage de la convocation : 25 septembre 2026

Conseillers en exercice : 14
Présents : 11
Votants : 12

L'an deux mil vingt-six, le 2 septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal LANGLOIS, Maire.

Ordre du jour :

1. Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil
2. Présentation du tableau du Conseil Municipal modifié
3. Taxe sur la vacation des locaux d'habitation
4. Tarifs des services périscolaires et modalités d'organisation
5. Proposition d'achat des illuminations de Noël
6. Repas des Aînés : organisation de l'évènement
7. Questions diverses

1. Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil

Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil du 2 septembre 2026.

2. Présentation du tableau du Conseil Municipal modifié

Suite à la démission d'une élue, le nombre de Conseillers en exercice est désormais de 14 et le poste de 2ème Adjoint est vacant. Le Conseil Municipal a décidé de maintenir le poste de 2ème Adjoint et informe qu'un vote sera organisé lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal afin de procéder à la nomination d'un Conseiller en exercice afin d'y pourvoir.

3. Taxe sur la vacation des locaux d'habitation

La loi de finances pour 2026 a créé la nouvelle taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH). Initialement, 7 communes avaient délibéré pour mettre en place la taxe d'habitation sur le logement vacant (THLV), aujourd'hui abrogée.

Saint-Lô Agglo propose d'instaurer la nouvelle taxe à l'échelle de l'EPCI.

Objectifs : Mutualiser les recettes à l'échelle de l'EPCI pour renforcer les moyens d'actions collectifs du territoire en matière de création d'une offre de logements adaptés aux besoins de la population.

Plusieurs dérogations sont envisageables pour les propriétaires de logement vacant :

• Le logement a été occupé au moins 90 jours consécutifs au cours de l'année civile. La période de vacance est alors interrompue légalement et le compteur repart à zéro.
• La vacance est involontaire : logement inhabitable, succession en cours de règlement, bien mis en vente à un prix de marché sans preneur. Dans ces cas, le propriétaire peut contester l'imposition auprès des services fiscaux en apportant les justificatifs nécessaires.
• Les logements nécessitant des travaux importants (plus de 25% de la valeur du logement).

Ainsi le Conseil Municipal a décidé de ne pas délibérer afin que la taxe sur la valeur des locaux d'habitation soit versée directement à ST LO AGGLO, qui, depuis 2021, a mis en œuvre un plan d'actions spécifique sur le logement vacant.

4. Tarifs des services périscolaires et modalités d'organisation

Comme cela avait déjà été évoqué lors de la précédente réunion du Conseil, les repas sont désormais préparés et livrés par le restaurant Au Fil de l'Eau de Saint-Fromond. Le coût de revient d'un repas est sensiblement identique, qu'il soit préparé par un cuisinier employé par la collectivité ou fourni par un restaurant. Il est d'environ 12 €, hors charges d'électricité. Les familles en supportent environ 1/3 et la Collectivité les 2/3 restants, afin de permettre aux enfants de bénéficier d'un service de restauration scolaire à un tarif accessible.
Les tarifs de la cantine n'avaient pas été augmentés depuis 2022. Afin de tenir compte de l'évolution des coûts, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer les tarifs suivants à compter du retour des vacances d'octobre :

Cantine	Tarif actuel	A compter du 02/11/2026
Maternelles	3.40 €	3.80 €
Primaires	3.70 €	4.10 €
Repas adultes	6 €	6.50 €

Concernant la garderie, il a été proposé que la facturation s'applique dès lors qu'un enfant la fréquente, quelle que soit son heure d'arrivée. Les goûters de la garderie du soir sont fournis par la collectivité et sont compris dans le service. À compter du retour des vacances d'octobre, les tarifs seront les suivants :

Garderie	Tarif actuel	A compter du 02/11/2026
Matin	1.10 €	1.20 €
Soir	1.90 €	2.00 €

5. Proposition d'achat des illuminations de Noël

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler ses modèles d'illuminations de Noël pour le cœur de bourg et impasse des Claies de Vire.

6. Repas des Aînés : organisation de l'évènement

Une première réunion se tiendra le lundi 5 octobre afin répartir les différentes tâches aux bénévoles.

7. Questions diverses

Salle 2 : Achat de 10 tables pliables.

Climatiseurs et offre EDF de 400 € par appareil : Nous avons bénéficié de l'offre et acheté 10 climatiseurs pour l'école pour un total de 5 280 € TTC avec un remboursement d'EDF de 4 000 € et un reste à charge de 1 280 € TTC pour la Commune.

Effacements de réseaux :
La participation de la Commune dans le cadre des effacements de réseaux de la Doublerie et de la Valouderie avait été estimée par le SDEM50 à 66 000€. Il s'avère que le montant définitif des travaux est de 51 045.03 € soit une différence de 14 954.97 €.

Avenir des écoles : Lors d'une réunion qui a eu lieu jeudi dernier en présence des Maires et sur invitation de Mme LACOSTE, Inspectrice d'Académie et directrice académique des services de l'éducation nationale de la Manche, ont été abordés les perspectives pour les 5 et 10 prochaines années.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire a déclaré la séance levée à 22h10.

Délibération n°2026-62 : Approbation du précédent Conseil **- approuvé**
Délibération n°2026-63 : Cimetière : Présentation du tableau du Conseil Municipal modifié **- approuvé**
Délibération n°2026-64 : Cimetière : Tarifs des services périscolaires et modalités d'organisation **- approuvé**